



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°43c

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoint, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RNOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Paul PETIT représenté par Monsieur Bruno CARRAT, Monsieur Michel CAILLARD représenté par Monsieur Henry TURLIER, Madame Hyeri ZIOLO représentée par Madame Jacqueline RNOT, Monsieur Baptiste NAVES représenté par Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Mathieu MOUSSOUR représenté par Dorian LASCAUX et Madame Yvette FOURNIER représentée par Pascal CAVITTE.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 pour le financement des travaux de confortement de deux murs au Cimetière du Puy Saint Clair

Monsieur le Maire expose :

Le cimetière du Puy Saint Clair, utilisé pour l'inhumation des défunts Tullistes depuis le Moyen-Age, est situé à l'entrée nord de la Ville de Tulle. Edifié au sein de l'enclos primitif il n'a pas été déplacé à l'extérieur de la ville comme l'exigeait l'édit royal de 1776 relatif à la préservation de la santé publique.

Aujourd'hui au sein du cimetière du Puy Saint-Clair, 3400 caveaux et fosses sont édifiés.

Par ailleurs le site dispose notamment d'un carré militaire, où reposent les restes de Morts pour la France des deux guerres mondiales.

Au sommet, est également dressée depuis la première moitié du XVIIe siècle, une chapelle qui dépendait des Pénitents Gris puis des Pénitents bleus sous l'Ancien Régime.

Parmi les tombes érigées au sein de ce cimetière, plusieurs ont un intérêt remarquable en raison des défunts qui y reposent ou de l'architecture des édifices. Certains des personnages les plus marquants de l'histoire de la Ville sont inhumés au sein du cimetière du Puy Saint-Clair.

Depuis de nombreuses années des dégradations ont été constatées sur plusieurs murs de soutènement du cimetière du Puy Saint Clair. Ces dégradations s'expliquent notamment par l'absence de barbacane en parties basses de ces murs.

Les eaux de pluies ne peuvent donc pas s'écouler normalement et finissent par créer avec le temps des dégradations entre les jointures des pierres, jusqu'à la formation de fissures importantes et de renflements dans les murs.

À la suite de ce constat, depuis 1982 des témoins plâtres ont été posés à plusieurs endroits pour suivre l'évolution de ces fissures, notamment au niveau du carré militaire. Depuis 2023, il semblerait que deux murs de soutènement présentent une évolution de dégradations flagrante qui nécessite désormais un renforcement structurel.

DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER

Afin de mener à bien le renforcement de ces deux murs de soutènement, des études préliminaires seront menées par un Bureau d'Etudes et d'Ingénierie spécialisé dans les diagnostics géotechniques et structures. Un rapport de préconisation de travaux sera édité à la suite de cette mission pour aiguiller la collectivité sur les possibles travaux de réparation envisageables, tenant compte du rapport coût – délais – moyens techniques et humains de mise en œuvre.

Le montant total des travaux est estimé à 131 356,80 HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour
Madame Sylvie DALESME et Monsieur Florent PLAS ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

1 - Approuve le projet relatif aux travaux de confortement de deux murs au Cimetière du Puy Saint Clair dont le montant s'élève à 131 356,80 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,

 Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026

Date et ref de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026

D3C - 24062026



A Tulle, le 29 JUIN 2026

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Laurent MELIN, Maire de Tulle, atteste que le cimetière du Puy Saint Clair, concernés par les travaux de confortement de deux murs, pour lesquels la Ville sollicite une subvention du Département, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Laurent MELIN.

Transmis au contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception 29 JUIN 2026

D43C - 24062026



A Tulle, le 29 JUIN 2026

Plan de financement

Confortement de deux murs au cimetière du Puy Saint Clair

Partenaires	Financement	%
Etat - DETR 2026	15 000,00 €	11,42%
Département	25 000,00 €	19,03%
Part Ville	91 356,80 €	69,55%
Total HT	131 356,80 €	100,00%

Le Maire,
Laurent MELIN.



Transmis au contrôle de Légimité le : 29 JUIN 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026

D43C - 24062026



A Tulle, le 29 JUIN 2026

<u>Demande de subvention</u> <u>Département</u> Echéancier					
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Confortement de deux murs au cimetière du Puy Saint Clair	157 628,16 €	131 356,80 €	25 000,00 €	19,03%	2ème semestre 2026

Le Maire,
Laurent MELIN.

Transmis au contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026
D43C-24062026